SENATE SÉNAT

CANADA

RAPPORT SUR LE
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2018-2019

Comité sénatorial permanent des finances nationales

TRENTE-CINQUIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Percy Mockler

Vice-présidents

L'honorable Mobina Jaffer

L'honorable André Pratte

Décembre 2018

ORDRE DE RENVOI

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénateur Harder, C.P. :

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;

Que, aux fins de cette étude, le comité soit autorisé à siéger, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard.

30 octobre 2018

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DE RENVOI II

SOMMAIRE 2

INTRODUCTION 4

1 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 6

2 AFFAIRES MONDIALES CANADA 9

3 BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ 12

4 IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA 14

5 RELATIONS COURONNES-AUTOCHTONES ET AFFAIRES DU NORD CANADA 16

6 SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA 19

7 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA 22

8 INFRASTRUCTURE CANADA 25

9 PÊCHES ET OCÉANS CANADA 27

10 INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA 29

ANNEXE - TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ 31

SOMMAIRE

Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019

Conformément à son rôle de surveillance, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le comité) a considéré et examiné le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, qui a été déposé au Sénat le 25 octobre 2018 et renvoyé à notre comité pour étude le 30 octobre 2018. Ce budget supplémentaire requiert l'approbation du Parlement pour des dépenses votées supplémentaires de 7,5 milliards de dollars et augmente la prévision des dépenses législatives de 555 millions de dollars.

Dans le cadre de l'examen du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, notre comité a tenu trois réunions et questionné des représentants de dix organisations qui demandent des crédits totalisant près de 6,2 milliards de dollars, soit 83 % de l'ensemble des crédits votés demandé dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*.

Notre comité formule les observations suivantes au sujet des questions soulevées au cours de nos réunions :

1. En dépit de demandes répétées, le ministère de la Défense nationale continue de ne pas fournir au comité des renseignements clairs sur l'utilisation de son fonds pour les dépenses en immobilisations, sur 20 ans, défini dans la politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement*. Le comité s'inquiète également des retards dans les processus d'acquisition de la défense.

2. Affaires mondiales Canada doit faire preuve d'une plus grande transparence au sujet du coût total que représente la campagne visant à obtenir un siège non permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies pour le gouvernement.

3. Pour améliorer la transparence, le Bureau du Conseil privé devrait clairement préciser dans son plan ministériel la somme qu'il compte affecter pour soutenir chaque ministre dans son domaine de responsabilité. Il doit également évaluer de près les budgets et les échéanciers des enquêtes nationales,

4. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada doit clairement préciser quelles sont les dépenses provinciales et municipales découlant de l'augmentation des demandes d'asile qu'il remboursera et selon quelle proportion.

5. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada doit veiller à ce que les revendications spéciales et particulières des Premières Nations soient traitées en temps opportun et préciser clairement quelles sont les responsabilités potentielles associées à leur résolution.

6. Services aux Autochtones Canada doit s'assurer que les collectivités des Premières Nations ont les ressources et la capacité nécessaires pour maintenir des systèmes d'eau potable une fois que ces derniers ont été installés.

7. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada doit élaborer un budget et une feuille de route globaux pour l'Initiative de transformation des services administratifs avant que les travaux

puissent se poursuivre. Le gouvernement doit en outre rendre publics les coûts engendrés jusqu'à ce jour par l'acquisition de l'oléoduc Trans Mountain.

8. Puisque l'ouverture du pont Champlain a été repoussée, le comité s'inquiète du fait qu'il existe encore, entre le gouvernement et le consortium de construction, des questions litigieuses qui pourraient avoir des effets sur les coûts du projet. Le comité s'attend en outre à ce qu'Infrastructure Canada fournisse des renseignements sur les répercussions économiques totales du plan Investir dans le Canada.

9. Pêches et Océans Canada doit surveiller de près les coûts associés au projet de navire hauturier de sciences océanographiques, qui continuent de grimper.

10. Innovation, Sciences et Développement économique Canada doit s'assurer que son soutien aux secteurs de l'acier et de l'aluminium permet de protéger la viabilité des producteurs et des fabricants qui exploitent des entreprises de petite et de moyenne taille.

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le comité) joue un rôle important, au nom du Parlement et des Canadiens et des Canadiennes, dans l'examen des plans de dépenses du gouvernement fédéral exposés dans le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses. Il étudie les dépenses gouvernementales proposées afin de déterminer si elles sont raisonnables et si elles permettent d'optimiser les ressources et d'atteindre les objectifs du gouvernement, et il en fait rapport.

Comme le budget principal des dépenses n'indique pas la totalité des dépenses annuelles, le gouvernement soumet également des budgets supplémentaires des dépenses à l'approbation du Parlement, habituellement à l'automne et à l'hiver.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019* a été déposé au Sénat le 25 octobre 2018 et renvoyé à notre comité pour étude le 30 octobre 2018.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019* demande l'approbation par le Parlement de dépenses votées supplémentaires de 7,5 milliards de dollars, et prévoit des dépenses législatives supplémentaires de 555 millions de dollars, pour des dépenses budgétaires prévues supplémentaires de 8,1 milliards de dollars au total; il s'agit d'une augmentation de 2,9 % par rapport au budget principal des dépenses de 2018-2019. Des 123 organisations représentées dans le budget principal des dépenses de 2018-2019, 76 énoncent des besoins supplémentaires dans ce budget supplémentaire des dépenses.

Tableau 1 – Budgets principal et supplémentaire des dépenses de 2018-2019

	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses (A)	Total
Dépenses budgétaires			
Crédits votés	112 866 043 852	7 547 444 901	120 413 488 753
Dépenses législatives	163 101 677 725	555 125 940	163 656 803 665
Total des dépenses budgétaires	**275 967 721 577**	**8 102 570 841**	**284 070 292 418**
Dépenses non budgétaires			
Crédits votés	57 103 001	…	57 103 001
Dépenses législatives	542 457 741	…	542 457 741
Total des dépenses non budgétaires	**599 560 742**		**599 560 742**

Source : Tableau préparé à partir de données tirées du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*.

Afin d'examiner le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, notre comité a tenu trois réunions et questionné des représentants de dix organisations qui demandent des crédits totalisant près de 6,2 milliards de dollars, soit 83 % de l'ensemble des crédits votés demandé dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*.

Le présent rapport met en lumière les questions abordées au cours de l'examen du budget supplémentaire des dépenses et présente les observations du comité sur les principaux défis auxquels chacun des organismes fait face.

Pour obtenir d’autres renseignements sur les audiences, consultez la transcription des réunions du comité, accessible sur son site Web.

1 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le ministère de la Défense nationale (MDN) défend la souveraineté du Canada, participe à des partenariats de défense et prête main-forte en cas de catastrophe naturelle et d'autres urgences.

Observations du comité

La politique de défense de 2017 du gouvernement du Canada *Protection, Sécurité, Engagement* comprend des dépenses en immobilisations de 108 milliards de dollars sur 20 ans, selon la comptabilité d'exercice (164 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse).

Le comité est préoccupé par le fait qu'il lui est toujours impossible d'obtenir des renseignements clairs de la part du ministère de la Défense nationale sur l'utilisation de ce fonds pour des dépenses en immobilisations.

Le comité est aussi préoccupé par les délais qui affectent l'approvisionnement en matière de défense.

1.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, le MDN demande des crédits votés supplémentaires de 393 494 186 $ pour les 10 postes de dépenses suivants :

- 282 245 589 $ pour les dépenses en immobilisations;
- 38 398 040 $ pour l'entretien et la modernisation des biens d'infrastructure;
- 24 183 114 $ pour l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN);
- 21 980 000 $ pour la mise en œuvre de l'Entente de règlement définitive du Recours collectif concernant la purge LGBT;
- 17 300 000 $ pour les prestations de santé pour les Forces armées canadiennes;
- 3 090 753 $ pour régler les problèmes liés à l'administration de la paye;
- 3 000 000 $ pour la location d'un pétrolier ravitailleur d'escadre provisoire;
- 2 460 854 $ pour le programme Innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité;
- 835 834 $ pour les sites contaminés fédéraux;
- Montant nominal pour autoriser l'inclusion et le rajustement d'une autorisation intégrée au libellé d'un crédit.

Ces dépenses, si on y ajoute les transferts, représentent une augmentation de 1,6 % par comparaison aux autorisations votées totales du MDN à ce jour, qui se chiffrent à 19 568 189 978 $.

Les dépenses législatives prévues du MDN diminuent quant à elles de 163 853 $ en raison de transferts. Un montant supplémentaire de 73 031 344 $ est transféré à d'autres organisations. Le total des autorisations proposées du MDN à ce jour, y compris les dépenses législatives, les dépenses votées et les transferts, s'élève à 21 090 741 972 $.

1.2 Investissements en immobilisations

La politique de défense de 2017 du gouvernement du Canada *Protection, Sécurité, Engagement* comprend des dépenses en immobilisations de 108 milliards de dollars sur 20 ans selon la comptabilité d'exercice (164 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse).

Les représentants du MDN ont indiqué au comité que la politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement* a affecté 6,1 milliards de dollars en dépenses en immobilisations au cours de l'exercice 2017-2018 et 6,55 milliards de dollars au cours de l'exercice 2018-2019.

En 2017-2018, le MDN n'a consacré que 3,7 milliards de dollars à ses dépenses en immobilisations. Le Ministère a réalisé des « gains d'efficience » se chiffrant à 455 millions de dollars parce qu'il n'a pas utilisé les montants pour éventualités réservés pour couvrir les risques, ce qui laisse 1,8 milliard de dollars en fonds non dépensés. Les représentants ont indiqué que le MDN demande des fonds à partir de son budget global en immobilisations selon les besoins et que les fonds qui sont non utilisés demeurent dans le cadre financier. De cette manière, les surplus dégagés dans un projet peuvent être utilisés pour en financer un autre.

Depuis le début de l'exercice 2018-2019, le MDN a reçu 3,76 milliards de dollars en crédits pour des dépenses en immobilisations, dont la majorité concernait des projets d'immobilisations majeurs. Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, le MDN demande 313 millions de dollars supplémentaires pour des projets d'immobilisations mineurs : 150,4 millions de dollars pour l'acquisition d'équipement, comme des véhicules, des grues et du matériel de laboratoire; 61,2 millions de dollars pour la gestion de l'information et des technologies de l'information; 58,1 millions de dollars pour la modernisation du complexe Carling; 30,8 millions de dollars pour des projets de construction et des projets énergétiques sur les bases; 10,5 millions de dollars pour la modernisation des immobilisations du Commandement du renseignement des Forces canadiennes; et 2 millions de dollars pour des projets de capacité interarmées.

Le MDN entend demander 300 millions de dollars supplémentaires pour ses projets en immobilisations en 2018-2019, ce qui laisserait 2,1 milliards de dollars non utilisés du montant affecté pour l'exercice 2018-2019. Les représentants ont affirmé que 760 millions de dollars de ce montant découlent de « gains d'efficience » et que le 1,35 milliard de dollars restant ne serait pas utilisé en raison, entre autres, de retards dans les processus d'approvisionnement.

Certains membres du comité ont indiqué qu'il est difficile de faire le suivi des dépenses en immobilisations du MDN en raison des renseignements limités fournis, tant en ce qui concerne l'utilisation du budget global que des projets précis. Ils ont exprimé leur frustration devant le fait que le MDN n'a pas fourni les renseignements demandés au cours des audiences précédentes consacrées au budget des dépenses. Les représentants ont répondu qu'ils examinaient les renseignements devant être transmis au comité, car certains renseignements étaient de nature délicate.

1.3 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le MDN a demandé 24 millions de dollars pour ses contributions à l'OTAN. Les représentants ont expliqué que la contribution annuelle du gouvernement du Canada à l'OTAN s'élève à 165 millions de dollars, dont 25 millions de dollars proviennent d'Affaires mondiales Canada et 140 millions de dollars proviennent du MDN. La contribution du Canada représente 6,6 % des budgets militaires et d'infrastructure de l'OTAN.

Les fonds demandés visent des projets de l'OTAN qui ont connu des retards. Comme l'exercice financier de l'OTAN diffère de celui du Canada, le financement a été reporté de l'exercice précédent à l'exercice en cours.

En ce qui concerne l'engagement des États membres de l'OTAN de consacrer l'équivalent de 2 % de leur PIB à la défense, les représentants ont affirmé avoir examiné quelles dépenses devraient être comprises dans le calcul et ont déterminé que, au cours de l'exercice précédent, le Canada a consacré l'équivalent de 1,36 % de son PIB à la défense, une proportion qui devrait atteindre 1,4 % en 2024-2025. Le défi réside dans le fait que, à mesure que le PIB augmente, les dépenses consacrées à la défense devraient augmenter proportionnellement afin de maintenir le pourcentage.

L'OTAN s'attend également à ce que ses États membres consacrent 20 % de leur budget de défense à des dépenses en immobilisations. À l'heure actuelle, le Canada consacre tout juste en dessous de 20 % de son budget à ces dépenses, mais cette proportion devrait atteindre 32 % d'ici 2024-2025.

1.4 Pétrolier ravitailleur

Le MDN demande 3,0 millions de dollars pour la location d'un pétrolier ravitailleur d'escadre provisoire.

Les représentants ont expliqué que le MDN paie environ 6 millions de dollars par mois pour ce navire. Le budget de location était de 123 millions de dollars, mais étant donné que le navire a passé le plus clair de son temps en mer, tant sur la côte Est que dans le Pacifique, les coûts ont augmenté pour passer à 126 millions de dollars.

2 AFFAIRES MONDIALES CANADA

Affaires mondiales Canada (AMC) gère les relations diplomatiques et consulaires, encourage le commerce international et dirige et le développement international et l'aide humanitaire [1]. Il assure aussi la gestion des bureaux diplomatiques et consulaires à l'étranger au nom de tous les ministères fédéraux.

Observations du comité

Affaires mondiales Canada (AMC) mène les efforts au nom du gouvernement pour obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies.

AMC a réaffecté des ressources à l'interne pour ce projet, mais le Ministère doit faire preuve d'une plus grande transparence au sujet du coût total que représente cette campagne.

2.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, AMC demande des crédits votés supplémentaires de 316 638 629 $ pour les 13 postes de dépenses suivants :

- 189 290 000 $ pour le Mécanisme de décaissement rapide de fonds du compte de crises de l'enveloppe d'aide internationale;
- 70 000 000 $ pour l'engagement du Canada au titre de la *Convention relative à l'assistance alimentaire*;
- 18 020 000 $ pour les paiements des employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada;
- 10 698 215 $ pour le Sommet du G7 de 2018 à Charlevoix, au Québec;
- 9 013 657 $ pour la Stratégie de prévention du passage de clandestins;
- 8 879 573 $ pour le soutien accru à la diversification des exportations;
- 5 516 754 $ pour la Stratégie d'exportation créative du Canada;
- 2 670 969 $ pour mettre en œuvre le *Traité sur le commerce des armes*;
- 937 013 $ pour acheter des véhicules blindés;
- 863 666 $ pour régler les problèmes liés à l'administration de la paye;
- 360 000 $ pour soutenir la candidature du Canada pour l'obtention d'un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies;
- 246 463 $ pour appuyer l'utilisation et la protection de renseignements classifiés dans le cadre de procédures d'immigration;
- 142 355 $ pour renforcer la capacité d'enquête et d'observation en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*.

Ces dépenses, si on y ajoute les transferts, représentent une augmentation de 6 % par comparaison aux autorisations votées totales d'AMC à ce jour, qui se chiffrent à 6 343 350 283 $.

---

[1] Le nom officiel employé dans le budget des dépenses est ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Les dépenses législatives prévues d'AMC augmentent quant à elles de 919 271 $, en raison de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Un montant supplémentaire de 65 963 671 $ est reçu en transferts d'autres organisations. Le total des autorisations proposées d'AMC à ce jour, y compris les dépenses législatives, les dépenses votées et les transferts, s'élève à 7 107 231 421 $.

2.2 Mécanisme de décaissement rapide de fonds du compte de crises de l'enveloppe d'aide internationale

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019* comprend 189,3 millions de dollars pour le Mécanisme de décaissement rapide de fonds du compte de crises de l'enveloppe d'aide internationale. Les représentants d'AMC ont indiqué au comité que le Mécanisme réserve des sommes pour permettre au gouvernement d'intervenir d'urgence en cas de crise humanitaire. Le niveau de référence d'AMC pour le Mécanisme est de 200 millions de dollars. À la demande d'AMC, un montant non utilisé de 189 millions de dollars du dernier exercice financier a été ajouté au niveau de référence de l'exercice en cours. Avec cette demande, le montant total disponible pour 2018-2019 serait de 400 millions de dollars.

En ce qui concerne la responsabilité pour les fonds du Mécanisme, les représentants ont expliqué que l'approbation du ministre des Finances, du ministre des Affaires étrangères et du premier ministre est nécessaire pour accéder aux fonds. Après l'obtention des approbations nécessaires, AMC enclenche un processus de diligence raisonnable ainsi que des vérifications externes menées par des partenaires du Ministère, comme le Programme des Nations Unies pour le développement ou des organismes non gouvernementaux.

2.3 Sommet du G7 de 2018

AMC demande 10,7 millions de dollars pour le Sommet du G7 de 2018 à Charlevoix, au Québec. Les représentants d'AMC ont indiqué que le budget total pour le sommet était de 604,5 millions de dollars, soit un montant inférieur à celui des sommets précédents. Puisque la présidence du Canada au G7 se poursuit jusqu'à la fin 2018, la ventilation détaillée des dépenses sera disponible une fois que toutes les activités connexes auront pris fin.

2.4 Candidature du Canada pour un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies

AMC demande 360 000 $ pour appuyer la candidature du Canada pour un siège non permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les représentants d'AMC ont expliqué que cette somme servirait à déployer dans de petits États insulaires des envoyés pour promouvoir la candidature du Canada pour un siège non permanent. AMC se penche sur la candidature pour l'obtention d'un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies depuis quelques années, au cours desquelles le Ministère a réaffecté des ressources internes plutôt que de demander un financement supplémentaire.

2.5 Engagement du Canada au titre de la *Convention relative à l'assistance alimentaire*

Les représentants d'AMC ont expliqué au comité que les 70 millions de dollars demandés pour réaliser les engagements qu'a pris le Canada au titre de la *Convention relative à l'assistance alimentaire* correspondent à un rétablissement du financement temporaire qui a été réduit dans le budget des dépenses de 2017-2018. Les représentants ont ajouté que les principaux bénéficiaires sont le Programme alimentaire mondial des Nations Unies et des organismes non gouvernementaux,

notamment la Banque des céréales vivrières du Canada. Les obligations qu’a contractées le Canada par la ratification de la *Convention* se chiffrent à environ 250 millions de dollars. Toutefois, les dépenses dépassent habituellement cette somme en raison de l’augmentation des besoins. Par exemple, en 2017, les dépenses réelles ont atteint 344 millions de dollars.

3 BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Le Bureau du Conseil privé (BCP) fournit des conseils impartiaux au premier ministre et aux ministres dont les fonctions relèvent du portefeuille du premier ministre. Il appuie également les processus décisionnels du Cabinet et joue le rôle de lien principal entre le premier ministre et la fonction publique.

Observations du comité

Le Bureau du Conseil privé (BCP) offre du soutien à quatre ministres, y compris le premier ministre. Toutefois, les coûts que représente le soutien aux ministres ne sont communiqués qu'à la fin de l'exercice financier, dans les Comptes publics du Canada.

Afin d'améliorer la transparence, le BCP devrait clairement préciser dans son plan ministériel les montants qu'il compte affecter au soutien offert à chaque ministre.

Puisque le budget de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est passé de 53 millions à 92 millions de dollars, le BCP doit également évaluer de près les budgets et les échéanciers des enquêtes nationales.

3.1 Aperçu du budget des dépenses

Le BCP demande dans le *Budget supplémentaire des dépenses* (*A) de 2018-2019* des crédits votés supplémentaires de 57 692 954 $ pour les cinq postes de dépenses suivants :

- 46 958 741 $ pour l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- 6 180 655 $ pour l'appui aux ministres qui relèvent du BCP;
- 3 882 746 $ pour la gestion et la supervision du processus de nominations du gouverneur en conseil;
- 571 616 $ pour le resserrement de la sécurité physique des systèmes et des édifices;
- 99 196 $ pour régler les problèmes liés à l'administration de la paye.

Il s'agit d'une augmentation de 36,6 % par rapport au total de 157 613 415 $ des crédits votés déjà obtenus par le BCP.

Les dépenses législatives prévues du BCP augmentent de 2 730 151 $ en raison de contributions supplémentaires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Le total des autorisations proposées du BCP jusqu'à présent, y compris les dépenses votées et les dépenses législatives, s'élève à 234 112 970 $.

3.2 Enquête nationale

Les représentants du BCP ont expliqué que le budget initial de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées était de 53 millions de dollars sur trois exercices. La prolongation de six mois de l'Enquête, en plus du fait que la charge de travail est plus lourde que

prévue, a fait passer le budget total à 92 millions de dollars, bien que les dépenses réelles pourraient être moins élevées.

Au cours du dernier exercice, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2017-2018*, le BCP a demandé 33 millions de dollars pour l'Enquête. Dans le budget supplémentaire actuel, le BCP demande 47 millions de dollars de plus, ce qui porte le montant total du financement, à ce jour, à 80 millions de dollars dans les budgets.

3.3 Appui aux ministres

Le BCP demande 6,2 millions de dollars pour appuyer les ministres sous sa responsabilité. Le BCP offre du soutien au premier ministre du Canada et ministre de la Jeunesse, au ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur, au leader du gouvernement à la Chambre des communes, et à la ministre des Institutions démocratiques.

Les représentants du BCP ont expliqué qu'un financement est nécessaire en raison de la création du poste de ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur. Les fonds seraient utilisés pour l'acquisition et la rénovation de locaux et pour l'embauche de personnel au sein du BCP afin d'appuyer le ministre. Il y a lieu de noter que les représentants n'ont pas été en mesure de préciser, lors de leur comparution, combien d'employés supplémentaires seraient nécessaires.

3.4 Sécurité physique

Le BCP demande 570 000 $ pour resserrer la sécurité physique de certains systèmes et édifices. En raison de considérations liées à la sécurité, les représentants se sont montrés réticents à l'idée de communiquer des renseignements sur l'utilisation des fonds, mais ils ont affirmé que les sommes seraient utilisées pour complexifier l'accès des personnes non autorisées aux édifices et pour assurer la sécurité des technologies de l'information.

4 IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) présélectionne et approuve l'admission des immigrants, des étudiants étrangers, des visiteurs et des travailleurs temporaires; réinstalle les réfugiés; gère les services d'aide à l'établissement et à l'intégration des nouveaux arrivants au Canada; et attribue la citoyenneté [2].

Observations du comité

Depuis quelques années, le Canada connaît une augmentation du nombre de cas de migration irrégulière et de demandes d'asile. Cette situation engendre une augmentation des coûts pour les provinces et les municipalités qui offrent des services aux demandeurs d'asile, comme des logements temporaires.

Bien qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada rembourse les provinces pour certains des coûts engagés, le Ministère doit clairement préciser quels coûts peuvent être remboursés et selon quelle proportion.

4.1 Aperçu du budget des dépenses

IRCC demande dans le *Budget supplémentaire des dépenses* (*A) 2018-2019* des crédits votés supplémentaires de 68 780 786 $ pour les huit postes de dépenses suivants :

- 50 000 000 $ pour rembourser aux provinces les dépenses associées à l'hébergement temporaire des demandeurs d'asile;
- 5 937 205 $ pour élargir le contrôle des renseignements biométriques dans le système d'immigration;
- 3 047 018 $ pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme de mobilité internationale;
- 3 000 000 $ pour la Stratégie canadienne de prévention du passage de clandestins;
- 2 692 344 $ pour l'Initiative sur les entrées et les sorties;
- 2 078 535 $ pour soutenir l'utilisation et la protection des renseignements classifiés aux fins des procédures d'immigration;
- 1 089 863 $ pour réagir à la migration irrégulière à la frontière entre le Canada et les États-Unis;
- 935 821 $ pour régler des problèmes liés à l'administration de la paye.

Ces dépenses, si on y ajoute les transferts, représentent une augmentation de 2,7 % par comparaison aux autorisations votées totales d'IRCC à ce jour, qui se chiffrent à 2 239 962 967 $.

Les dépenses législatives prévues d'IRCC augmentent de 542 047 $ en raison de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les transferts à d'autres organisations s'élèvent à

[2] L'appellation légale du Ministère, et le nom utilisé dans le budget des dépenses, est le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

9 403 096 $. Le total des autorisations proposées d'IRCC jusqu'à présent, y compris les dépenses votées, les dépenses législatives et les transferts, s'élève à 2 456 222 379 $.

4.2 Migration irrégulière

Les représentants d'IRCC ont indiqué au comité qu'en 2017, le Canada a reçu 50 000 demandes d'asile, dont 20 500 provenant de migrants interceptés alors qu'ils traversaient la frontière canado-américaine de manière irrégulière à des ports d'entrée non désignés. À ce jour, en 2018, le Canada a reçu 46 000 demandes d'asile, dont 17 000 ont été présentées par des personnes qui ont franchi la frontière de manière irrégulière.

Les représentants ont dit que IRCC a consacré 24 millions de dollars au dossier de la migration irrégulière en 2017-2018, et, à ce jour, il y a consacré 34,2 millions de dollars en 2018-2019.

Dans le budget supplémentaire des dépenses, IRCC demande 50 millions de dollars pour rembourser les provinces qui ont offert un logement temporaire aux demandeurs d'asile, de même que 1 million de dollars pour gérer la migration irrégulière à la frontière canado-américaine.

Les représentants d'IRCC ont précisé que le remboursement est ventilé comme suit : 11 millions de dollars pour la Ville de Toronto, 3 millions de dollars pour la province du Manitoba et 36 millions de dollars pour la province de Québec. Ils ont indiqué que la somme de 50 millions de dollars correspond à un paiement initial visant à couvrir les dépenses des provinces et des municipalités selon des négociations menées avec les provinces au sujet du remboursement des coûts engagés en 2017 pour offrir des logements temporaires. Le gouvernement pourrait décider de rembourser d'autres dépenses, mais il n'a pas encore pris d'engagement public à cet égard.

4.3 Contrôle des renseignements biométriques

IRCC demande 5,9 millions de dollars pour élargir le contrôle des renseignements biométriques dans le système d'immigration. Ces fonds couvriraient les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations liées à l'acquisition et au déploiement de l'équipement et des systèmes, de même qu'à l'élaboration du matériel de formation connexe.

Depuis l'été 2018, lorsqu'un visiteur au Canada présente une demande de visa, de permis d'étude ou de travail ou de résidence permanente, il doit fournir son empreinte digitale et une photo. L'information est recueillie aux centres de réception des demandes de visa, qui sont gérés au nom d'IRCC par des partenaires du secteur privé. L'information est utilisée par IRCC et l'Agence des services frontaliers du Canada afin de confirmer l'identité des demandeurs lorsqu'ils font une demande de visa pour venir au Canada et lorsqu'ils entrent au pays. Dans certaines circonstances, l'information peut être partagée avec les partenaires du Canada en matière de sécurité.

Les représentants d'IRCC ont fait valoir qu'ils ont entrepris des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée en consultation avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et qu'il y a en place des règles strictes sur la conservation, l'élimination et l'utilisation des renseignements biométriques.

5 RELATIONS COURONNES-AUTOCHTONES ET AFFAIRES DU NORD CANADA

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) gère la relation entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, travaille de concert avec les peuples autochtones pour renforcer leur capacité en matière d'autodétermination et dirige les travaux du gouvernement dans le Nord [3].

Observations du comité

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) collabore avec les Premières Nations pour régler les revendications spéciales et particulières, dont certaines sont en suspens depuis de nombreuses années.

RCAANC doit veiller à ce que les revendications spéciales et particulières soient traitées en temps opportun et préciser clairement quelles sont les responsabilités potentielles associées à leur résolution.

5.1 Aperçu du budget des dépenses

RCAANC demande dans le *Budget supplémentaire des dépenses* (*A) 2018-2019* des crédits votés supplémentaires de 1 686 256 173 $ pour les 17 postes de dépenses suivants :

- 666 000 000 $ pour le règlement des revendications spéciales au titre des *Traités Williams*;
- 239 422 052 $ pour le règlement de la revendication particulière des avantages agricoles découlant du *Traité nº 8* avec la Little Red River Cree Nation [Nation Crie de Little Red River];
- 155 000 000 $ pour le règlement des litiges concernant la rafle des années 1960;
- 139 049 404 $ pour des projets d'infrastructure dans les collectivités autochtones;
- 129 181 000 $ pour soutenir l'instauration d'une relation renouvelée avec la Fédération des Métis du Manitoba;
- 115 613 758 $ pour le règlement de revendications particulières;
- 54 896 248 $ consacrés à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés fédéraux;
- 53 872 790 $ pour des règlements extrajudiciaires;
- 47 351 958 $ pour continuer à s'acquitter des obligations du Canada au titre de la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens*;
- 43 400 000 $ pour la réforme du Programme de financement de soutien aux négociations;
- 13 468 488 $ pour des infrastructures de gestion des déchets dans les réserves;
- 9 277 924 $ pour le projet de Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique;
- 9 000 000 $ pour la mise en œuvre de l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits de Patrimoine Canada*;

[3] Le nom officiel du Ministère, utilisé dans le budget des dépenses, est ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

- 5 345 520 $ pour éliminer les iniquités fondées sur le sexe relativement à l'inscription au Registre des Indiens;
- 2 645 943 $ pour le Programme des biens immobiliers matrimoniaux;
- 2 184 924 $ pour effectuer la transition vers de nouveaux processus d'évaluation d'impact et réglementaires;
- 546 164 $ pour régler les problèmes liés à l'administration de la paye.

Ces dépenses, si on y ajoute les transferts, représentent une augmentation de 55 % par comparaison aux autorisations votées totales de RCAANC à ce jour, qui se chiffrent à 3 046 471 258 $.

Les dépenses législatives prévues de RCAANC augmentent de 2 790 524 $ en raison de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Un montant supplémentaire de 380 461 $ est transféré d'autres organisations. Le total des autorisations proposées de RCAANC à ce jour, y compris les dépenses votées, les dépenses législatives et les transferts, s'élève à 4 831 984 446 $.

5.2 Infrastructure dans les collectivités autochtones

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, RCAANC demande 139 millions de dollars pour des projets d'infrastructure dans des collectivités autochtones, de même que 13 millions de dollars pour l'infrastructure de gestion des déchets dans les réserves. Les représentants de RCAANC ont indiqué que ces fonds appuieraient des investissements dans des logements dans des collectivités inuites, des installations de gestion des déchets et des projets d'énergie propre pour réduire la dépendance des collectivités à l'égard du diesel.

5.3 Règlement au titre des *Traités Williams*

Le RCAANC demande 666 millions de dollars pour un règlement conclu entre le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et les sept Premières Nations visées par les *Traités Williams* qui avait pour objectif le règlement d'un litige concernant les droits de récolte issus de traités des Premières Nations. L'une des conditions du règlement négocié est une compensation financière de 1,11 milliard de dollars, partagée entre le Canada (666 millions de dollars) et l'Ontario (444 millions de dollars).

Les représentants du RCAANC ont indiqué que ce règlement était un accomplissement important dans l'histoire du Canada. Environ 11 000 acres sont mises à la disposition des Premières Nations pour que celles-ci puissent accroître la superficie des terres de leur réserve en respectant les politiques du Ministère, notamment en les achetant de gré à gré, en effectuant une évaluation environnementale et en les ajoutant à leur réserve par arrêté ministériel. Les représentants ont expliqué que la répartition de la compensation entre le Canada et l'Ontario relevait d'une négociation, et que l'Ontario avait contribué de façon importante à la conclusion de ce règlement.

Les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) ont déclaré que ce règlement remontait à 1923, quand le gouvernement du Canada et sept Premières Nations ont conclu les *Traités Williams*, ce qui a mené à la cession de terres. En 1992, les Premières Nations ont intenté une poursuite contre le gouvernement du Canada, réclamant cinq milliards de dollars à titre de dommages-intérêts. Une série de décisions judiciaires et de négociations ont eu lieu depuis. Le règlement définitif a été conclu en mars 2018, ce qui devrait permettre de régler tous les litiges en suspens avec les Premières Nations visées par les *Traités Williams*.

5.4 Revendication particulière des avantages agricoles découlant du *Traité nº 8*

Le RCAANC demande 239 millions de dollars pour le règlement de la revendication particulière des avantages agricoles découlant du *Traité nº 8* avec la Little Red River Cree Nation. Les représentants du SCT ont déclaré que la Little Red River Cree Nation avait présenté en 1994 une demande d'avantages agricoles pour elle-même. Elle a accepté une proposition de règlement en avril 2017 et l'a ratifiée le 25 août. Les représentants du RCAANC ont indiqué que ce règlement aiderait à redresser les torts passés, à honorer les obligations découlant des traités et à faire progresser la réconciliation avec la Little Red River Cree Nation.

6 SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

Services aux Autochtones Canada (SAC) travaille en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de leur donner accès à divers services, y compris les soins de santé primaires, l'éducation, les systèmes d'eau potable et de traitement des eaux usées, le logement, l'infrastructure communautaire, les programmes sociaux ainsi que la gestion des urgences.

Observations du comité

Services aux autochtones Canada (SAC) vise à éliminer d' ici mars 2021 tous les avis à long terme concernant l' ébullition de l' eau potable dans les réserves des Premières Nations.

Des progrès ont été réalisés à l' égard de cette question, mais le Ministère doit s' assurer que les collectivités possèdent les ressources et la capacité nécessaires pour entretenir les systèmes d' approvisionnement en eau potable une fois que ceux-ci auront été installés.

6.1 Aperçu du budget des dépenses

SAC demande dans le *Budget supplémentaire des dépenses* (*A) 2018-2019* des crédits votés supplémentaires de 1 223 816 027 $ pour les 11 postes de dépenses suivants :

- 423 093 838 $ pour le Programme amélioré pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations ainsi que la surveillance et l'examen de la qualité de l'eau potable;
- 323 261 749 $ pour le soutien et les services dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation pour les enfants des Premières Nations en vertu du principe de Jordan;
- 287 438 678 $ pour des projets d'infrastructure dans les collectivités autochtones;
- 56 074 345 $ pour des collectivités inuites et des Premières Nations en meilleure santé;
- 49 931 803 $ pour l'Opération retour au foyer : assainissement et règlement relatifs à l'inondation de la région d'Interlake au Manitoba;
- 49 744 386 $ pour les installations de santé des Premières Nations;
- 20 000 000 $ pour des services internes de soutien;
- 9 633 937 $ pour éliminer les iniquités fondées sur le sexe relativement à l'inscription au Registre des Indiens;
- 3 000 000 $ destinés à Indspire pour le soutien aux étudiants autochtones du postsecondaire;
- 1 029 120 $ pour le cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones;
- 411 283 $ pour effectuer la transition vers la nouvelle évaluation des répercussions et les nouveaux processus réglementaires.

Ces dépenses, si on y ajoute les transferts, représentent une augmentation de 13 % par comparaison aux autorisations votées totales de SAC à ce jour, qui se chiffrent à 9 574 480 414 $.

Les dépenses législatives prévues de SAC augmentent de 6 235 021 $ en raison de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Un montant supplémentaire de 196 888 $ est transféré d'autres organisations. Le total des autorisations proposées de SAC à ce jour, y compris les dépenses votées, les dépenses législatives et les transferts, s'élève à 10 887 470 686 $.

6.2 Création de Services aux Autochtones Canada

La création de Services aux Autochtones Canada (SAC), qui s'est faite au moyen d'un décret en conseil, remonte à novembre 2017. Bien que le gouvernement se soit engagé à rédiger un projet de loi relativement au nouveau ministère, les représentants de SAC ont indiqué qu'aucune date n'a été fixée pour le dépôt du projet de loi au Parlement.

En outre, les représentants de SAC ont expliqué au comité que sa création n'avait entraîné aucune diminution du financement des programmes, et que l'on avait l'intention de présenter de nouvelles mesures législatives ministérielles pour SAC. Ils se sont engagés à présenter au comité un rapprochement du financement du programme sous l'ancien ministère et sous les deux nouveaux ministères.

6.3 Principe de Jordan

SAC a inclus 323 millions de dollars au titre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019* pour le soutien et les services dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation pour les enfants des Premières Nations en vertu du principe de Jordan, qui garantit que tous les enfants des Premières Nations, qu'ils vivent ou non dans une réserve, ont un accès équitable à des services gouvernementaux. Les représentants de SAC ont ajouté qu'entre le 1er juillet 2016 et le 30 septembre 2018, environ 4 %, soit à peine un peu plus de 12 millions de dollars, du financement prévu par le principe de Jordan a été consacré en particulier à l'éducation. SAC tient compte du nombre de services, et non du nombre d'enfants participant au programme, car un enfant pourrait obtenir de multiples services.

Les représentants ont expliqué que, bien que l'on puisse être immédiatement admissible à du financement, il pourrait y avoir un délai dans la mise en œuvre de certains services. À ce titre, SAC effectue une transition vers les demandes des collectivités pour ainsi faciliter la prestation des services aux collectivités.

Au sujet de la connaissance du principe de Jordan, les représentants ont affirmé que l'on avait établi une fonction de coordination des services qui avait pour mission de sensibiliser les familles, de faciliter leur accès au programme et d'étayer leurs besoins; les demandes doivent néanmoins venir des collectivités et des membres des familles.

6.4 Projets d'infrastructure dans les collectivités autochtones

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, SAC demande une somme de 287 millions de dollars pour des projets d'infrastructure dans les collectivités autochtones. Les représentants de SAC ont informé le comité que l'on s'efforçait d'aider les Premières Nations à développer leur capacité d'entretenir les infrastructures en leur accordant des fonds pour de la formation et un accès à des inspecteurs qualifiés.

À l'égard de l'accès Internet à large bande dans les collectivités autochtones, les représentants ont expliqué que SAC travaillait de concert avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du

Développement économique, qui dispose d'un fonds pour les infrastructures à large bande permettant de doter les collectivités éloignées, y compris les collectivités autochtones, d'une connectivité à large bande.

6.5 Programme amélioré pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations

SAC demande au gouvernement de verser 423 millions de dollars pour le Programme amélioré pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations, ainsi que pour la surveillance et l'examen de la qualité de l'eau potable dans les réserves. Les représentants ont déclaré que l'on était en bonne voie de supprimer d'ici mars 2021 la totalité des avis à long terme concernant l'ébullition de l'eau potable, et ce, bien que les obligations du gouvernement aient été étendues à la suite de la révision de la portée de la définition des avis concernant la qualité de l'eau potable.

7 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA

Le Secrétariat (SCT) appuie le Conseil du Trésor du Canada dans son rôle de conseil de gestion du gouvernement, à savoir superviser les opérations du gouvernement fédéral dans son ensemble, assurer la supervision de la gestion financière des ministères et organismes et agir à titre d'employeur de la fonction publique centrale.

Observations du comité

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) entreprend l'Initiative de transformation des services administratifs, qui vise à regrouper les systèmes de gestion des ressources humaines, des finances et de l'information des différents ministères.

Même si le SCT a dépensé 130 millions de dollars depuis 2014-2015 dans le cadre de cette initiative, il n'en connaît pas le coût final attendu. Selon le comité, il doit mettre au point un budget total et une feuille de route pour l'Initiative avant de poursuivre les travaux.

Le gouvernement doit en outre rendre publics les coûts engendrés jusqu'à ce jour par l'acquisition de l'oléoduc Trans Mountain.

7.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, le SCT demande des crédits supplémentaires votés de 815 527 426 $ pour les huit postes de dépenses suivants :

- 541 377 556 $ pour les rajustements à la rémunération;
- 128 020 000 $ pour la mise en œuvre de l'Entente de règlement définitive du Recours collectif concernant la purge LGBT;
- 119 500 000 $ pour le cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones;
- 18 051 280 $ pour l'Initiative de transformation des services administratifs;
- 5 034 131 $ pour la stabilisation du système de paie;
- 2 833 525 $ pour régler les réclamations découlant de l'accord de règlement du recours collectif White;
- 500 000 $ pour compléter une étude de comparabilité pour la classification des emplois des services frontaliers;
- 210 934 $ pour régler les problèmes liés à l'administration de la paye.

Ces dépenses représentent une augmentation de 8,9 % par comparaison aux autorisations votées totales du SCT à ce jour, qui se chiffrent à 9 212 263 209 $.

Les dépenses législatives prévues du SCT demeurent inchangées. Le total des autorisations proposées du SCT à ce jour, y compris les dépenses votées et les dépenses législatives, s'élève à 10 396 465 925 $.

7.2 Crédit 40 – Exécution du budget

Le SCT a inclus dans le budget principal des dépenses de 2018-2019 un nouveau crédit 40 - Exécution du budget, qui comprenait notamment tout le nouveau financement annoncé dans le budget de 2018 dans un crédit central géré par le Secrétariat. Une fois que le Conseil du Trésor approuve les présentations ministérielles liées aux initiatives décrites dans le crédit 40, le SCT verse le financement aux fins précisées.

Au 31 octobre 2018, le SCT avait accordé 2,9 milliards de dollars (ou 40 %) des 7,0 milliards de dollars disponibles dans le cadre du crédit. Les représentants ont déclaré que la prochaine mise à jour montrerait que 60 % des initiatives qui figurent au titre du crédit avaient reçu des fonds.

Ils ont expliqué que certains postes du budget de 2018 apparaissent dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2018-2019*, car le crédit 40 incluait plusieurs initiatives dont les montants n'avaient pas encore été déterminés et ne pouvaient donc être inclus dans le budget principal des dépenses. Maintenant que ces montants sont connus, ils sont inclus dans le budget supplémentaire des dépenses.

7.3 Oléoduc de Trans Mountain

En août 2018, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Trans Mountain Corporation, filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada, a acheté l'oléoduc de Trans Mountain pour la somme de 4,5 milliards de dollars. Un prêt au titre du Compte du Canada, géré par Exportation et développement Canada, a permis de financer cet achat.

Les responsables ont déclaré que cet achat n'avait pas été divulgué dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019* parce qu'il s'agissait d'un prêt non budgétaire consenti en vertu des pouvoirs législatifs d'Exportation et développement Canada. Ils ont également affirmé que, comme l'organisme dispose seulement de pouvoirs conférés par la loi, cela fait longtemps qu'il n'est plus cité dans les budgets des dépenses. Ils se sont engagés à présenter au comité des renseignements sur la structure de l'acquisition.

7.4 Initiative de transformation des services administratifs

Le SCT demande le versement de 18,1 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative de transformation des services administratifs, qui vise à remplacer la myriade de systèmes de gestion des ressources humaines, des finances et de l'information des ministères par des systèmes pangouvernementaux.

Les représentants ont informé le comité que le SCT avait dépensé 130 millions de dollars pour cette initiative depuis son lancement en 2014-2015. Cependant, ils n'ont pas présenté le coût prévu, le budget, la date butoir ni la date de mise en œuvre de l'Initiative, car celle-ci a été « réinitialisée ». Au moment de son lancement, le SCT avait prévu de la mettre en œuvre dans de nombreux ministères, mais il se concentre maintenant sur 18 ministères qui utilisent actuellement Free Balance, un système financier qui sera bientôt désuet. Les autres mesures en sont toujours à la phase de planification.

7.5 Système de paye Phénix

Le SCT demande 5,0 millions de dollars pour la stabilisation du système de paye du gouvernement du Canada. Les représentants du SCT ont indiqué que le financement demandé permettrait d'embaucher

des employés chargés d’examiner le processus actuel et d’épurer les renseignements du système de paye Phénix.

Le SCT a aussi obtenu 15,4 millions de dollars dans le cadre du budget principal des dépenses de 2018-2019 pour stabiliser et transformer l’administration de la paye du gouvernement. Selon les représentants du SCT, ce financement a servi à mettre sur pied une équipe temporaire de 25 employés qui entreprennent la planification d’un nouveau système de paye, notamment en invitant des fournisseurs à présenter une soumission pour un projet de remplacement et en testant les solutions possibles.

8 INFRASTRUCTURE CANADA

Infrastructure Canada (IC) collabore avec les provinces, les territoires, les municipalités et d'autres partenaires pour investir dans les infrastructures publiques de base.

Observations du comité

Infrastructure Canada (IC) gère le processus de remplacement du pont Champlain, qui relie l'île de Montréal aux collectivités de la Rive-Sud.

Comme l'ouverture du pont a été reportée de sa date prévue du 21 décembre 2018 à juin 2019, le comité s'inquiète du fait qu'il existe encore, entre le gouvernement et le consortium de construction, des questions litigieuses qui pourraient avoir des effets sur les coûts du projet.

Le comité s'attend en outre à ce qu'Infrastructure Canada fournisse de l'information sur les répercussions économiques du plan Investir dans le Canada.

8.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, IC demande des crédits votés supplémentaires de 548 157 655 $ pour les quatre postes de dépenses suivants :

- 291 756 955 $ pour le projet de corridor du nouveau pont Champlain;
- 210 350 000 $ pour assumer les engagements de PPP Canada dans le cadre du Fonds PPP Canada;
- 43 751 700 $ au titre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- 2 299 000 $ pour le programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

Ces dépenses, si on y ajoute les transferts, représentent une augmentation de 13,8 % par comparaison aux autorisations votées totales d'IC à ce jour, qui se chiffrent à 3 981 844 555 $.

Les dépenses législatives prévues d'IC n'ont pas changé. Les autorisations d'IC sont de 100 000 $ inférieures en raison d'un transfert vers une autre organisation. À ce jour, le total des autorisations proposées d'IC, y compris les dépenses votées, les dépenses législatives et les transferts, s'élève à 6 708 366 768 $.

8.2 Pont Champlain

IC gère le processus de remplacement du pont Champlain, qui relie l'île de Montréal aux collectivités de la Rive-Sud. IC réclame 292 millions de dollars de financement supplémentaire pour mener à bien le projet de corridor du nouveau pont Champlain.

D'après les représentants d'IC, ce montant comprend un financement de 57 millions de dollars qui a été reporté du dernier exercice au présent exercice, ainsi qu'une somme de 235 millions de dollars pour un règlement conclu entre le gouvernement du Canada et son partenaire, le consortium de construction du secteur privé, le Groupe Signature sur le Saint-Laurent. Le règlement visait les mesures qu'avait prises

le consortium en 2016-2017 pour atténuer les retards de construction imputables au transport de pièces surdimensionnées et à un certain nombre de grèves survenues sur les lieux de travail. Le gouvernement a aussi demandé au consortium de prendre des mesures d'accélération, telles que l'augmentation du nombre de travailleurs, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires. Le gouvernement a fini de négocier avec le consortium au printemps 2018.

Le 25 octobre 2018, le gouvernement a annoncé que le pont Champlain n'ouvrirait pas comme prévu le 21 décembre 2018, mais plutôt au cours de la nouvelle année, au plus tard en juin 2019. Les représentants reconnaissent que le contrat prévoyait des pénalités importantes en cas de retard dans l'achèvement du pont. Cependant, en raison de certains événements hors du contrôle du consortium de construction, IC a entamé des discussions avec ce dernier.

8.3 Plan Investir dans le Canada

À ce jour, plus de 18,5 milliards de dollars de fonds ont été engagés par le truchement du plan Investir dans le Canada, qui soutient des projets dans tout le pays.

Les représentants d'IC n'ont pas su fournir de renseignements sur les retombées économiques globales des investissements, mais ils ont promis de vérifier et d'en informer le comité.

En ce qui concerne les retards relatifs à l'octroi de fonds aux municipalités, ils ont indiqué qu'ils travaillaient avec la Fédération canadienne des municipalités au renforcement de la capacité des petites collectivités, qui peuvent avoir de la difficulté à gérer les biens.

9 PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Pêches et Océans Canada (le ministère des Pêches et des Océans, MPO) est responsable de la gestion des pêches, des océans et des ressources d'eau douce du Canada. Il appuie la croissance économique et l'innovation dans les secteurs maritime et des pêches.

Observations du comité

Dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale, Pêches et Océans Canada finance la construction du navire hauturier de science océanographique pour la Garde côtière canadienne.

Le coût estimatif du navire est passé de 144 millions de dollars en 2009 à 331 millions de dollars en 2017, mais son budget est toujours à l'étude. Le Ministère doit suivre de près le coût de ce navire, qui ne cesse de gonfler.

9.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, le MPO demande des crédits votés supplémentaires de 978 246 693 $ pour les 13 postes de dépenses suivants :

- 827 314 981 $ pour l'achat de trois brise-glaces pour la Garde côtière canadienne;
- 57 794 552 $ pour le projet de navire hauturier de sciences océanographiques de la Garde côtière canadienne;
- 33 850 030 $ pour faire avancer la réconciliation sur les questions relatives aux droits des Autochtones et aux droits issus de traités;
- 21 471 042 $ pour la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches* modifiée;
- 15 000 000 $ pour appuyer les négociations sur les pêches et le secteur maritime avec les intervenants autochtones;
- 5 300 000 $ pour le Plan de protection des océans;
- 4 976 588 $ pour la transition vers de nouveaux processus d'évaluation d'impact et réglementaires;
- 3 189 119 $ pour la mise en œuvre des obligations découlant de l'Accord définitif des Tla'amin et de l'Accord définitif des Nisga'as;
- 2 731 643 $ pour réinvestir les recettes provenant des pollueurs;
- 2 667 268 $ pour réinvestir les redevances provenant de la propriété intellectuelle;
- 1 581 070 $ pour régler les problèmes liés à l'administration de la paye;
- 1 500 000 $ pour le Défi innovation pour les baleines;
- 870 400 $ pour protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada.

Ces dépenses, si on y ajoute les transferts, représentent une augmentation de 37,3 % par comparaison aux autorisations votées totales du MPO à ce jour, qui se chiffrent à 2 628 469 339 $.

Les dépenses législatives prévues du MPO augmentent de 3 148 380 $ en raison des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les autorisations pour le MPO ont augmenté de

1 755 293 $ en raison de transferts d'autres organisations. Le total des autorisations proposées du MPO à ce jour, y compris les dépenses votées, les dépenses législatives et les transferts, s'élève à 3 750 658 430 $.

9.2 Brise-glaces pour la Garde côtière canadienne

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, le MPO demande 827 millions de dollars relativement à l'acquisition et à la conversion de trois brise-glaces commerciaux de taille moyenne pour la Garde côtière. Les représentants du MPO affirment que ce dernier a acquis les trois brise-glaces. Un des trois entrera en service à compter de décembre 2018 et sera converti ultérieurement, alors que les deux autres seront convertis et entreront en service en 2019 et en 2020, respectivement. Les représentants ont expliqué que 610 millions de dollars de la somme demandée serviront à payer le prix d'achat et les travaux aux fins réglementaires du premier navire. Les 217 millions de dollars restants couvriront les droits d'importation, ainsi que les coûts pour le personnel, l'exploitation, les visites et les inspections.

9.3 Projet de navire hauturier de sciences océanographiques de la Garde côtière canadienne

Le MPO a inclus 57,8 millions de dollars au titre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019* pour le projet de navire hauturier de sciences océanographiques de la Garde côtière canadienne. Les représentants du MPO ont indiqué que ce navire remplacerait le navire Hudson vieillissant, qui a 55 ans et qui entraîne des coûts d'entretien élevés. Le montant demandé servirait à l'achat anticipé de matériel, à la conception du navire et à l'obtention de renseignements essentiels auprès des fournisseurs.

Ils ont déclaré que le coût du navire avait été estimé à 144 millions de dollars au moment de la conception du projet, en 2009. Cependant, depuis la publication du rapport annuel de la Stratégie nationale en matière de construction navale, cette estimation se chiffre maintenant à 331 millions de dollars. Une nouvelle estimation des coûts sera communiquée au cours de la prochaine année. Le navire devrait être achevé en 2022 ou en 2023.

9.4 Programme des ports pour petits bateaux

Interrogés au sujet du Programme des ports pour petits bateaux, les représentants du MPO ont expliqué que ce Programme vise à renouveler et à réparer l'actuel réseau portuaire, ainsi qu'à se dessaisir des ports qui ne sont pas essentiels à l'industrie de la pêche commerciale. On a annoncé dans le budget de 2018 un programme de 250 millions de dollars sur deux ans misant sur les activités de dessaisissement.

10 INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) cherche à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché équitable, efficace et concurrentiel.

Observations du comité

Le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) a reçu 250 millions de dollars pour aider les producteurs et les fabricants à réagir aux droits de douane imposés par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium.

ISDE doit veiller à ce que son soutien contribue à maintenir la viabilité des producteurs et des fabricants qui exploitent des entreprises de petite et moyenne taille, et pas seulement de nouveaux investissements.

10.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, ISDE demande des crédits votés supplémentaires de 158 816 411 $ pour les huit postes de dépenses suivants :

- 125 000 000 $ pour les producteurs d'acier et d'aluminium dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation;
- 15 042 926 $ pour le Fonds stratégique pour l'innovation au titre du Plan pour l'innovation et les compétences;
- 12 731 791 $ pour le programme Un Canada branché;
- 2 420 000 $ pour la publicité du gouvernement;
- 1 204 358 $ pour le réinvestissement des redevances provenant de la propriété intellectuelle;
- 1 160 762 $ pour le programme CodeCan;
- 731 837 $ pour l'initiative Familles branchées;
- 524 737 $ pour régler les problèmes liés à l'administration de la paye.

Ces dépenses, si on y ajoute les transferts, représentent une augmentation de 5,8 % par comparaison aux autorisations votées totales d'ISDE à ce jour, qui se chiffrent à 2 748 007 188 $.

Les dépenses législatives prévues d'ISDE augmentent de 298 000 $ en raison de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et des allocations pour le salaire et l'allocation pour automobile de la ministre des Sciences et de la ministre de la Petite Entreprise. Les autorisations d'ISDE augmentent de 214 386 $ en raison de transferts d'autres organisations. Le total des autorisations proposées d'ISDE à ce jour, y compris les dépenses votées, les dépenses législatives et les transferts, s'élève à 3 102 878 973 $.

10.2 Programme Un Canada branché

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*, ISDE demande 12,7 millions de dollars pour le programme Un Canada branché. L'objectif du programme est d'offrir un accès à Internet haute vitesse à au moins 280 000 foyers dans les collectivités rurales et éloignées du pays. Les représentants d'ISDE ont expliqué que l'on négociait avec des fournisseurs du secteur privé pour mettre en œuvre des projets, mais ils n'ont pu fournir les critères servant à choisir les projets.

Interrogés au sujet de la qualité des connexions Internet dans les petites collectivités, les représentants d'ISDE ont indiqué que les capacités technologiques diffèrent selon l'endroit. ISDE suit l'accès à large bande au moyen de la cartographie, ce qui permet d'optimiser l'utilisation du financement.

10.3 Fonds stratégique pour l'innovation

ISDE demande aussi 15,0 millions de dollars pour le Fonds stratégique pour l'innovation au titre du Plan pour l'innovation et les compétences. D'après les représentants d'ISDE, cinq secteurs ont été retenus pour faire l'objet d'investissements dans le budget de 2017, soit ceux de la fabrication de pointe, du numérique, de la santé et des biosciences, des technologies propres et des ressources propres. Ils ont précisé que, bien que le Fonds ait été précisément conçu pour financer des projets proposés par des entreprises privées, il englobe un large éventail d'activités, comme la recherche et le développement, les immobilisations et la formation du personnel.

10.4 Financement pour les producteurs d'acier et d'aluminium

ISDE demande pour les producteurs d'acier et d'aluminium la somme de 125 millions de dollars, tirée du Fonds stratégique pour l'innovation. Les représentants d'ISDE ont affirmé que ce financement servirait à préserver les plans d'immobilisations des producteurs, ce qui permettrait d'atténuer leur incertitude financière. En plus de l'amortissement immédiat de tous les coûts en capital pour l'équipement productif, lequel a été récemment instauré, il s'agit de diversifier les gammes de produits et d'ouvrir de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités. Les représentants affirmaient également que des engagements en matière de main-d'œuvre font partie intégrante des ententes.

ANNEXE - TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Affaires mondiales Canada

Arun Thangaraj, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Planification ministérielle, finances et technologies de l'information
(20-11-2018)

Bureau du Conseil privé

Michael Hammond, directeur exécutif et dirigeant adjoint des finances, Direction des finances, de la planification ministérielle et de l'administration
Matthew Shea, sous-ministre adjoint, Services ministériels et Dirigeant principal des finances
(21-11-2018)

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Mike MacDonald, sous-ministre adjoint délégué, Politiques stratégiques et de programmes
Christopher Meyers, directeur général, Finances
Daniel Mills, sous-ministre adjoint, dirigeant principal des finances, Finances
Bruce Scoffield, directeur général, Direction générale de l'orientation du programme d'immigration
(21-11-2018)

Infrastructure Canada

Nathalie Bertrand, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances, Services ministériels
Marc Fortin, sous-ministre adjoint, Opérations des programmes
(22-11-2018)

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Mitch Davies, sous-ministre adjoint principal, Innovation Canada
Lisa Setlakwe, sous-ministre adjointe principale, Secteur des stratégies et politiques d'innovation
Philippe Thompson, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Secteur de la gestion intégrée
(22-11-2018)

Ministère de la Défense nationale

Rob Chambers, sous-ministre adjoint par intérim (Infrastructure et environnement)
Patrick Finn, sous-ministre adjoint (Matériels)
Major-général Hercule Gosselin, chef de la division de Programme
Claude Rochette, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint
(20-11-2018)

Pêches et Océans Canada

Luc Boucher, directeur, Développement portuaire, politique et planification, Pêches et Océans
Jen O'Donoughue, dirigeante principale des finances
Andy Smith, sous-commissaire, Stratégie et construction navale, Garde côtière canadienne
(22-11-2018)

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, des résultats et de l'exécution
Karen Turcotte, directrice générale, Secteur de résolution et des affaires individuelles
Joe Wild, sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone
(21-11-2018)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Karen Cahill, secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances
Brian Pagan, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses
Glenn Purves, secrétaire adjoint délégué, Secteur de la gestion des dépenses
Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses
(22-11-2018)

Services aux Autochtones Canada

Marie Doyle, directrice exécutive régionale, Région du Nord, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits
Claudia Ferland, directrice générale, Direction générale de la mise en œuvre des projets d'infrastructures régionaux
Paul Thoppil, dirigeant principal des finances, des résultats et de l'exécution
(21-11-2018)